

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MISSIONS SOUTIEN SCOLAIRE



Professeur particulier à domicile

1. Objet de la mission

Le Prestataire intervient en qualité de professeur particulier à domicile pour assurer des prestations de soutien scolaire et/ou d'enseignement individualisé auprès d'élèves définis par le Client.

Les interventions ont lieu au domicile de l'élève ou de la fratrie.

2. Nature des prestations

Le Prestataire assure notamment les missions suivantes :

- Évaluation du niveau de l'élève et identification des besoins pédagogiques
- Préparation des séances de cours adaptées au niveau et aux objectifs de l'élève
- Dispensation de cours particuliers dans la ou les matières suivantes : mathématiques, français, anglais...
- Explication des notions, exercices d'application et mise en pratique
- Aide à la compréhension des cours et à la méthodologie de travail
- Suivi de la progression de l'élève
- Adaptation des contenus pédagogiques en fonction de l'évolution de l'élève
- Proposition de méthodes de travail et d'organisation
- Rédaction d'un compte –rendu de séance après chaque cours.

3. Organisation des interventions

Le Prestataire organise librement :

- la préparation des cours
- les méthodes pédagogiques utilisées
- la structuration des séances

Les horaires et la fréquence des interventions sont définis d'un commun accord avec le Client et/ou les parents de l'élève.

4. Moyens pédagogiques

Le Prestataire est libre d'utiliser les supports pédagogiques de son choix, notamment :

- manuels scolaires
- exercices personnels
- supports numériques
- ressources pédagogiques externes

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MISSIONS SOUTIEN SCOLAIRE

5. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- dispenser un enseignement de qualité adapté au niveau de l'élève
- faire preuve de ponctualité et de professionnalisme
- respecter la confidentialité des informations concernant l'élève et sa famille
- adopter un comportement respectueux et approprié en toutes circonstances
- signaler toute difficulté majeure rencontrée dans le suivi de l'élève

6. Limites de la mission

Le Prestataire n'est pas tenu :

- d'assurer une obligation de résultat concernant la réussite scolaire
- de réaliser des tâches administratives pour le compte du Client
- de remplacer l'établissement scolaire de l'élève

7. Indépendance du Prestataire

Le Prestataire exerce son activité en toute indépendance, sans lien de subordination juridique au sens du Code du travail français.

Il organise librement son travail, ses méthodes pédagogiques et son activité.

8. Lieu d'exécution

Les prestations sont réalisées au domicile de l'élève ou de la fratrie.

9. Matériel

Sauf accord contraire, le matériel pédagogique est fourni par le Prestataire et/ou l'élève.

10. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations relatives à l'élève, à sa famille et à sa situation scolaire.

Fait pour être annexé au contrat principal.

Date :

Signature des parties :